



Feux de forêts : quels conseils face aux risques ?

Publié le 05 juillet 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Illustration 1

Crédits : © Lionel Conflant - Fotolia.com

L'été est une période pendant laquelle les risques d'incendie de forêts sont importants. Cette année, l'ensemble de la végétation est particulièrement sèche en raison des conditions météorologiques de ces derniers mois. Il convient d'adopter de bons comportements pour protéger les espaces naturels comme les forêts, les champs, les zones de friche... Rappel des consignes de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.

En matière de prévention, il est demandé notamment de :

- respecter les interdictions d'accès aux forêts en période de risques (vent, sécheresse...);
- ne pas allumer de feu ni de barbecue même si vous pensez avoir pris toutes les précautions ;
- ne pas fumer en forêt, dans les bois, ni à proximité ;
- ne pas jeter de mégots par la fenêtre de la voiture ;
- ne pas utiliser de matériels susceptibles de déclencher un feu (disqueuse, poste à souder...).

Pour ceux qui habitent en forêt, la sécurité civile conseille de ne pas planter à proximité des habitations certaines essences très inflammables (chêne kermès, cyprès, mimosa, eucalyptus, végétaux épineux et conifères) et de ne pas pratiquer de brûlage entre avril et septembre surtout si le vent souffle. Par ailleurs, les abords des constructions doivent être débroussaillés sur une distance de 50 mètres sans tenir compte des limites de la propriété, les gouttières en matière plastique proscrites, les conduits de cheminée équipés d'un grillage permettant d'éviter l'entrée des braises, les réserves de combustibles (bois, fuel, butane) non accolées à la maison et la piscine accessible.

En cas de départ de feu :

- prévenez rapidement les pompiers en composant le 18 ou le 112 et en donnant la localisation la plus précise possible de l'incendie ;
- essayez d'éteindre le feu avec de la terre, du sable ou de l'eau ;
- en voiture, ne sortez pas de votre véhicule si vous êtes face à un front de flammes (abritez-vous, fermez les vitres et allumez vos feux pour être vu des secours) ;
- à pied, recherchez un écran de protection : un rocher ou un mur (placez un linge humide sur votre visage).

Si vous êtes dans un logement :

- n'évacuez que sur décision des sapeurs-pompiers ou des forces de l'ordre ;
- arrosez les abords de votre maison, les façades ;
- fermez également les volets, la trappe de tirage de la cheminée, bouches d'aération et de ventilation (placez en bas des portes des serpillières mouillées ;
- gardez les voitures, vitres fermées, contre les façades opposées à la direction du feu ;
- laissez votre portail ouvert pour les secours.

Dans la mesure du possible, habillez-vous de vêtements de coton et mettez un linge humide sur le nez pour vous protéger des fumées.

➔ À savoir :

- 80 % des incendies sont déclenchés à moins de 50 mètres d'une habitation.
- 90 % des départs de feu sont d'origine humaine, dus à une activité économique ou bien à une activité du quotidien.
- **1 feu sur 2** est la conséquence d'une imprudence.

Où s'informer ?

- Pompiers - 18

Par téléphone

Composez le **18** en cas d'urgence concernant un incendie, un accident de la route, un accident domestique, une explosion ou dégagement de gaz ou de vapeurs toxiques, une personne en péril, une noyade ou une inondation.

Depuis un téléphone portable, composez le **112**.

- Numéro d'urgence européen - 112

112

Numéro d'urgence à utiliser pour un appel depuis un pays européen ou depuis un téléphone mobile

24h/24h et 7j/7

Appel gratuit

Et aussi

- Débroussaillage des terrains : pensez-y avant l'été ! (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14928>)

Pour en savoir plus

- **Prévention des feux de forêt** [↗](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/prevention-des-feux-foret#e1) (https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/prevention-des-feux-foret#e1)
Ministère chargé de l'environnement
- **Prévention des risques majeurs - Feux de forêts** [↗](https://www.gouvernement.fr/risques/feux-de-forets) (https://www.gouvernement.fr/risques/feux-de-forets)
Premier ministre
- **Feux de forêt : préservons la végétation face aux incendies** [↗](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/campagne-feux-forets) (https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/campagne-feux-forets)
Ministère chargé de l'environnement
- **Lutte contre les feux de forêt : les prévenir et les combattre** [↗](https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministre/Communiqués-du-ministre/Lutte-contre-les-feux-de-foret-les-prevenir-et-les-combattre) (https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministre/Communiqués-du-ministre/Lutte-contre-les-feux-de-foret-les-prevenir-et-les-combattre)
Ministère chargé de l'intérieur
- **Carte d'accès aux massifs forestiers des Bouches-du-Rhône 2021** [↗](https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actualites/Carte-d-acces-aux-massifs-forestiers-des-Bouches-du-Rhone-2021) (https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actualites/Carte-d-acces-aux-massifs-forestiers-des-Bouches-du-Rhone-2021)
Préfecture des Bouches-du-Rhône